



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue par conférence téléphonique à Sainte-Monique le 16 décembre 2021 à 19h00 à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – madame Marthe Tétreault
Siège #2 – madame Nathalie Chapdelaine
Siège #3 – madame Marylène Gauthier
Siège #4 – monsieur Michel Veilleux
Siège #5 – madame Moïra Trudelle
Siège #6 – monsieur Gilles Montembeault

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse et assiste également à la séance, madame Sylvie Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION ET DÉPOT

Avis de motion et dépôt du règlement 2021-04 « Règlement du PTI 2022-2023-2024 »

Je, soussigné(e), Marylène Gauthier conseillère, appuyé par monsieur Michel Veilleux, conseiller, donnent avis de motion et dépose le règlement # 2021-04 ayant pour objet. Le plan triennal d'immobilisation qui sera adopté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Madame la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Proposé par : Marylène Gauthier

Appuyé par : monsieur Michel Veilleux

Adopté à l'unanimité.

Vraie Copie Conforme, ce 17 décembre 2021.



Sylvie Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Monique

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Monique adoptera à une prochaine séance, le projet de règlement # 2021-04 « Règlement concernant le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 16-12-2021

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 16-12-2021

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'un avis public a été affiché le **17 décembre 2021**

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Monique, ce **17 décembre 2021**.


Sylvie Charbonneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **17 décembre 2021** entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2021,



Sylvie Charbonneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim